

L'an deux mil dix-sept et le vingt-trois décembre à dix-sept heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. MANET Michel, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, Mmes GARAGNON Michèle et BONIFAY Magali.

Absents : M. GALLIANO David et Mme DE PRAETER Marie-Ange.

Secrétaire de séance : Mme BONIFAY Magali.

Création d'une entente entre les Communes d'Aspres-sur-Buëch, Aspremont, La Beaume, La Haute-Beaume, La Faurie, Montbrand, Saint-Julien en Beauchêne et Saint-Pierre d'Argençon, portant sur l'exercice de la compétence « Actions en direction de la jeunesse » :

Suite à la décision de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy en date du 6 novembre 2017 de restituer une partie de ses compétences liées aux actions en direction de la jeunesse aux communes qui dépendaient de l'ancienne Communauté de Communes du Haut-Buëch, il est proposé de passer une convention d'entente entre les communes concernées afin de ne pas rompre la continuité de ce service dans l'attente de la création d'un SIVU en 2018 qui exercera cette compétence. La commune d'Aspres-sur-Buëch s'est proposée pour assurer la mise en œuvre des actions nécessaires au portage des actions en direction de la jeunesse pour elle-même et pour le compte des Communes partenaires, soit :

- la mise en œuvre des contrats Enfance Jeunesse ;
- la mise en œuvre du contrat local d'aide à la scolarité ;
- l'accueil périscolaire du matin et du soir ;
- les ateliers périscolaires et mercredis loisirs ;
- l'accueil périscolaire durant les périodes de vacances scolaires ainsi que les séjours ;
- l'action « Kiddy Raid » ;
- l'action « Buëch qui bouge ».

Cette convention est proposée pour une durée de 1 an, durée correspondant à la durée prévisionnelle estimée de création du SIVU. En cas d'absence du maire, Michèle GARAGNON le représentera.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Proposition de diffusion d'informations sur D!CI TV :

La commune a reçu une proposition de diffusion d'informations sur la chaîne locale de télévision D!CI TV permettant de communiquer les événements et manifestations organisés sur son territoire sous forme de 5 bandeaux déroulants durant 6 jours. Ceux-ci seront diffusés de manière aléatoire une fois toutes les 5 minutes. Le tarif préférentiel proposé est de 360 €. Ce devis est validé par les élus.

Demande de subvention de l'Association Aspremontaise des Festivités :

Une nouvelle association s'est créée pour pouvoir préparer les diverses manifestations qui se déroulaient dans le village telles que la fête votive annuelle, les concours de boules... auparavant organisés par le Comité des Fêtes qui ne fonctionne plus à ce jour : l'AAF (Association Aspremontaise des Festivités) dont le président est M. Jean-Pierre BIGLIA. Afin de pouvoir lancer les futures activités et commencer à fonctionner il est décidé de leur allouer une subvention de 2 000 €.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

*SMICAR* : Michel MANET, qui a assisté à la dernière réunion du conseil syndical de l'Espace Rando des Pays du Buëch, donne un résumé de la situation de ce syndicat qui sera dissous au 31 décembre 2018 suite à la fusion des communautés de communes et au nouveau périmètre qui s'en trouve modifié.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.**